

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 8 AVRIL 2026

Présents : M. MOUTET, maire-président, Mme LOISON, MM. LAPLACE, CLEMENCEAU, Mmes DARRIEUTORT, PERES, M. PERRIN, Mme DOMBLIDES, adjoints, M. CHALARON, Mmes NARIOO, CAZALIS, LABARERE, M. GORMAND, Mmes LABAISSE, CORIC, MM. FONS, PEDEDAUT, BESSAUD, Mme ROUX, M. POLLE, Mmes CARREZ, PIT, LAMAZERE DESTUGUES, MM. CRESSON, DELTEIL, BERGES

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme COUDROY (pouvoir à M. LAPLACE), MM. LARTIGUE (pouvoir à M. GORMAND), MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES), Mme DESTAINVILLE (pouvoir à Mme CAZALIS), MM. VICARD (pouvoir à M. CLEMENCEAU), MORNAY (pouvoir à Mme NARIOO), Mme DEBRAY (pouvoir à M. CRESSON)

Secrétaire de séance : M. CLEMENCEAU

26 – 69 - VIE ASSOCIATIVE – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Rapport présenté par Madame DARRIEUTORT, maire-adjoint :

Monsieur le Maire précise que sont membres de droit des associations suivantes :

Centre Socio Culturel : Monsieur le Maire ou son représentant et 1 conseiller municipal

Amicale du Personnel de la Commune d'Orthez : 1 représentant du conseil municipal

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour – 3 abstentions (Mmes LAMAZERE DESTUGUES, PIT, M. BERGES) – 2 refus de vote (M. CRESSON, Mme DEBRAY), désigne :

Centre Socio Culturel : Madame Valérie DESTAINVILLE et Madame Aurélie DARRIEUTORT

Amicale du Personnel de la Commune d'Orthez : Madame Aurélie DARRIEUTORT

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 8 avril 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne



Publiée le